

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 10 juillet 2020 à 20 Heures 30.

L'an deux mille vingt, le vendredi 10 juillet à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en raison du Covid 19, à la salle polyvalente, rue du Bataillon de l'Armagnac, sous la présidence de Monsieur PERES Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : AURENSAN Michel – CALLAC Marie-Pierre — DALY Géraldine – DARBAS Jean-Yves – GARCIA Grégory – GARROS Marc – LAGARDE Michel – LETELLIER Patrick -PERES Gérard – PESQUIDOUX Valérie – SARNIGUET Chantal – TOUJA Noémie – M. CHANUT

Etait absent : M. BARATAULT Philippe ayant donné procuration à M. LAGARDE Michel – M. BARNADAS Mathieu ayant donné procuration à Monsieur CHANUT Michel.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020.

Madame Marie Pierre CALLAC est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Election des délégués et suppléants pour les sénatoriales**
- ✓ **Ajout suppléant Syndicat Midour Douze**

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre des élections il convient de constituer un bureau électoral composé de 2 membres les plus âgés, 2 membres les plus jeunes, un secrétaire et lui-même président.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire Madame CALLAC Marie-Pierre et pour assesseurs MM AURENSAN Michel, GARROS Marc, GARCIA Grégory et Mme Noémie TOUJA.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une conseillère municipale Mme DALY Géraldine est de nationalité irlandaise et qu'elle ne prendra pas part au vote.

Election des délégués et suppléants pour les sénatoriales

ELECTION DES DELEGUES

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur LAGARDE présente les candidats suivants : MM AURENSAN Michel – LAGARDE Michel – LETELLIER Patrick donc M. PERES indique que sont candidats MM DARBAS Jean-Yves – GARROS Marc PERES Gérard – Le Président appelle l'un après l'autre les conseillers municipaux à voter à bulletin secret en déposant dans l'urne prévue leur bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----	1
Nombre de votants -----	14
Nombre de suffrage déclaré nul -----	0
Nombre de suffrage déclaré blanc -----	0
Nombre de suffrages exprimés -----	14
Majorité absolue -----	8

Ont obtenu :

Monsieur AURENSAN Michel -----	7 voix
Monsieur DARBAS Jean-Yves -----	7 voix
Monsieur GARROS Marc -----	7 voix
Monsieur PERES Gérard-----	7 voix
Monsieur LAGARDE Michel -----	7 voix
Monsieur LETELLIER Patrick -----	7 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue un deuxième tour est nécessaire.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le Président, invite les conseillers municipaux à voter à bulletin secret

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----	1
Nombre de votants -----	14
Nombre de suffrage déclaré nul -----	0
Nombre de suffrage déclaré blanc -----	0
Nombre de suffrages exprimés -----	14

Ont obtenu :

Monsieur GARROS Marc -----	7 voix
Monsieur AURENSAN Michel -----	7 voix
Monsieur LETELLIER Patrick -----	7 voix
Monsieur LAGARDE Michel -----	7 voix
Monsieur PERES Gérard-----	7 voix
Monsieur DARBAS Jean-Yves -----	6 voix
Madame SARNIGUET Chantal -----	1 voix

Sont élus au bénéfice de l'âge.

Monsieur GARROS Marc - Monsieur AURENSAN Michel - Monsieur LETELLIER Patrick qui acceptent leur mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur LAGARDE présente les candidats au poste de suppléants : MM BARATAULT Philippe – CHANUT Michel – GARCIA Grégory donc M. PERES propose les candidatures de : Mmes SARNIGUET Chantal – PESQUIDOUX Valérie – CALLAC Marie-Pierre.

Le Président appelle l'un après l'autre les conseillers municipaux à voter à bulletin secret en déposant dans l'urne prévue leur bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----	1
Nombre de votants -----	14
Nombre de suffrage déclaré nul -----	0
Nombre de suffrage déclaré blanc -----	0
Nombre de suffrages exprimés -----	14
Majorité absolue-----	8

Ont obtenu :

Monsieur BARATAULT Philippe-----	7 voix
Madame CALLAC Marie-Pierre-----	7 voix
Monsieur CHANUT Michel -----	7 voix
Monsieur GARCIA Grégory -----	7 voix
Madame PESQUIDOUX Valérie -----	7 voix
Madame SARNIGUET Chantal -----	7 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue un deuxième tour est nécessaire.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Monsieur le Président, invite les conseillers municipaux à voter à bulletin secret

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote -----	1
Nombre de votants -----	14
Nombre de suffrage déclaré nul -----	0
Nombre de suffrage déclaré blanc -----	0
Nombre de suffrages exprimés -----	14
Ont obtenu :	
Monsieur BARATAULT Philippe-----	7 voix
Madame CALLAC Marie-Pierre-----	7 voix
Monsieur CHANUT Michel-----	7 voix
Monsieur GARCIA Grégory -----	7 voix
Madame PESQUIDOUX Valérie-----	7 voix
Madame SARNIGUET Chantal -----	7 voix

Sont élus au bénéfice de l'âge.

Monsieur Philippe BARATAULT -Mme Chantal SARNIGUET - - Monsieur Michel CHANUT qui acceptent leur mandat de suppléant.

Monsieur le Président clôture l'élection à 21 H 08 et demande aux membres du bureau de signer les procès verbaux.

Ajout suppléant Syndicat Midour Douze

Monsieur le Maire nomme M. Mathieu BARNADAS suppléant au Syndicat d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze.

Puis Monsieur le Maire s'adresse aux élus de l'opposition « Profiter que la majorité municipale soit multiculturelle, féminisée et jeune pour user des règles certes légales mais certainement d'un autre temps n'est pas respectueux du vote des Aignonais ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure 12 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 juillet 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 juillet 2020

Le Maire,
Gérard PERES